

## **Conditions promotionnelles ouverture Dunkin' Rive Gauche Charleroi le 5 octobre 2022**

Il y a 2 promotions d'ouverture le jour de l'ouverture de Dunkin' Rive Gauche :

A) Promotion de la boutique - Les 100 premiers participants qui passent une commande en magasin avec 12 beignets et qui passent à la caisse le jour de l'ouverture recevront un an\* de beignets gratuits

B) Promotion en ligne - Les 100 premières commandes à emporter passées via la boutique en ligne et contenant une boîte de 12 beignets à retirer le jour de l'ouverture recevront des beignets gratuits pendant un an\*

1. La participation à la promotion d'achat (option a) n'est possible que si le participant s'est signalé à l'avance à la sécurité.
2. La participation à la promotion en ligne (option b) n'est possible que si une commande de retrait a été passée à l'avance via la boutique en ligne pour un retrait à la date d'ouverture du 5 octobre 2022
3. Il n'est pas possible de participer aux deux promotions d'ouverture
4. La participation à la promotion d'ouverture est valide uniquement à la succursale Dunkin' Rive Gauche le jour de l'ouverture le 5 octobre 2022
5. Une commande de retrait a été passée à l'avance via la boutique en ligne [www.dunkin.be](http://www.dunkin.be) avec l'emplacement choisi à la Place Verte 20 à Charleroi le jour de l'ouverture le 5 octobre 2022
6. Le participant doit être en mesure de démontrer qu'il ou elle suit Dunkin' NL/BE sur Instagram
7. Le participant a téléchargé l'application Dunkin' NL/BE et a créé un compte avec succès
8. Les promotions d'ouverture mentionnées ci-dessus ne sont pas valables en combinaison avec. autres actions (en cours) de Dunkin'
9. Les gagnants de la promotion du magasin (option a) recevront automatiquement le bon dans l'application après la première semaine d'ouverture du magasin (10 octobre)
10. Gagnants de la promotion en ligne (option b) un bon mensuel pour 12 beignets dans l'application après le premier mois d'ouverture du magasin (7 novembre)
11. La possibilité de participer à la promotion d'achat (option a) se termine une fois que le nombre cible de gagnants a été atteint
12. La possibilité de participer à la promotion en ligne (option b) se termine le 4 octobre à 16h00 ou dès que le nombre de gagnants est atteint
13. La participation à la promotion en ligne n'est possible que si la commande à emporter passée contient une boîte requise de 12 beignets. L'ajout d'autres produits à la commande est autorisé
14. Dunkin' ne communiquera pas pendant la période de promotion si le nombre prévu de gagnants a été atteint
15. Les numéros de commande - numéros de participation - pour la promotion en ligne (option b) peuvent être trouvés dans la confirmation de réception qui est envoyée par e-mail après avoir terminé avec succès une commande de ramassage avant le jour d'ouverture

16. Si la commande (à emporter) ne contient pas de boîte de 12 beignets, le droit de participer aux promotions d'ouverture expirera
17. Seules les commandes de cueillette qui sont ramassées le jour de l'ouverture selon le créneau horaire présélectionné participeront à la promotion en ligne (option b)
18. Une commande d'enlèvement n'est définitive que si elle a effectivement été payée via la boutique en ligne et qu'une confirmation a été reçue par e-mail avec une confirmation de commande et un numéro de commande.
19. Dunkin' n'est pas responsable de fautes de frappe saisies par un participant lors de la passation d'une commande à emporter
20. L'annulation d'une commande passée à l'avance avant le jour d'ouverture n'est pas possible
21. Les participants de moins de 18 ans doivent obtenir l'autorisation d'un représentant légal pour participer à la promotion.
22. La promotion se termine 1 an après l'émission du bon donut year card - ci-après dénommé "bon" - et ne peut être prolongée
23. Il n'est pas possible de participer aux promotions d'ouverture d'une autre manière
24. Un participant peut participer au concours autant de fois qu'il s'agit d'une même promotion
25. Un seul bon sera attribué par compte Dunkin' NL/BE actif par gagnant. Si un bon est déjà actif, il restera valide et aucun nouveau ne sera émis
26. Le bon ne peut être échangé contre de l'argent ou toute autre forme de crédit sous quelque forme que ce soit.
27. Le gagnant ne fournira que les données des magasins Dunkin' pour s'inscrire au bon
28. Des influences extérieures échappant au contrôle de Dunkin' ne peuvent en aucun cas être revendiquées et Dunkin' ne peut en être tenu pour responsable.
29. Les données ne seront pas utilisées à des fins commerciales ou vendues à des tiers
30. Les employés de Dunkin' ne sont pas autorisés à participer aux promotions d'ouverture
31. Dunkin' enverra à tous les gagnants de la promotion en ligne une confirmation par e-mail la veille de l'ouverture
32. Le bon est placé uniquement dans l'application Dunkin' NL/BE et ne peut être attribué ou attribué d'aucune autre manière.
33. Si un participant ne respecte pas les règles de sécurité et d'hygiène applicables, l'accès au magasin peut également lui être refusé et le droit de participer à la promotion expirera automatiquement.
34. Dunkin' se réserve le droit d'interrompre la promotion à tout moment sans préavis ni aucune forme de communication.
35. Le bon associé à la promotion est personnel et incessible à tout moment pendant la durée de validité du bon
36. En recevant le bon, le gagnant accepte automatiquement les termes et conditions qui y sont attachés tels qu'énoncés dans ce document
37. Le prix associé à la promotion en magasin (option a) - contenant 1 boîte de beignets avec 6 morceaux de beignets - peut être récupéré chaque semaine uniquement lors de l'échange du bon en magasin

38. Le prix associé à la promotion en ligne (option b) - contenant 1 boîte de beignets avec 12 morceaux de beignets - ne peut être collecté chaque mois que lorsque le bon est utilisé en magasin
39. Le bon s'applique uniquement aux beignets actuels, comme indiqué dans le magasin. Les beignets spéciaux, boissons, marchandises ou autres produits Dunkin' sont exclus de la promotion
40. La promotion ne peut pas être discutée avec les employés Dunkin' présents dans le magasin, par e-mail ou par téléphone
41. Dunkin' n'est pas responsable de la perte, du vol ou de la destruction du laissez-passer annuel
42. Si une fraude est suspectée, Dunkin' se réserve le droit de la confisquer et d'exclure la personne en question de toute participation ultérieure à la promotion.
43. Dunkin' se réserve le droit de modifier unilatéralement ces conditions de promotion à tout moment sans donner de raison, sans en informer préalablement les participants.
44. Le bon n'est pas valable en combinaison avec une commande en ligne pour livraison ou retrait en magasin
45. Le bon est uniquement valable à l'agence de Charleroi au 20 Place Verte à Charleroi
46. Les questions, commentaires ou plaintes concernant la promotion d'ouverture ne peuvent être soumis que par écrit à [info@dunkindonuts.nl](mailto:info@dunkindonuts.nl)